

Intitulé de l'UE	Activités physiques et sportives (Partie III)
Section(s)	- (2 ECTS) Bachelier Educateur Spécialisé en accompagnement psycho-éducatif - Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Sylvie COURSELLE	26	Quad 2

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Activités physiques et sportives - Partie 3	26h	Sylvie COURSELLE Lucile DELCOUR Constance LEROY

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Activités physiques et sportives - Partie 3 : 6h de théorie, 12h d'exercices/laboratoires, 8h de travaux

Langue d'enseignement
Activités physiques et sportives - Partie 3 : Français

Connaissances et compétences préalables
Concepts pratiques et théoriques liés à la didactique des APS et de la natation de l'UE "APS" des blocs 1 et 2.

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer = Traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique <ul style="list-style-type: none"> ◦ Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe • Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l'« ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles <ul style="list-style-type: none"> ◦ Construire ses interventions en les inscrivant dans la durée et en tenant compte du travail d'équipe

Acquis d'apprentissage spécifiques
Didactique des APS : Au terme de l'UE "APS", l'étudiant sera capable de mettre en place, d'ajuster et de réajuster une séance d'activité physique et sportive socioéducative destinée à un public cible.
Didactique des APS en milieu aquatique : Au terme de l'UE "APS", l'étudiant sera capable de mettre en place, d'ajuster et de réajuster une séance d'activité physique et sportive socioéducative en milieu aquatique destinée à un public cible.
Natation : L'étudiant aura acquis les bases nécessaires à l'encadrement sécuritaire de séances d'activités physiques et sportives

en milieu aquatique par l'obtention du brevet élémentaire de sauvetage (BES) (concerne les étudiants n'ayant pas encore validé le BES).

Contenu de l'AA Activités physiques et sportives - Partie 3

- **Didactique des APS** : Mise en place d'interventions socio-éducatives sportives (flag rugby, bonkerbal, frisbee, poull ball,)
- **Didactique des APS en milieu aquatique** : Mise en place d'interventions socio-éducatives sportives en milieu aquatique (accoutumance à l'eau en grande et petite profondeur, aquagym, aquajogging, etc.)`
- **Natation** : BES + sortie de l'eau (concerne les étudiants n'ayant pas encore validé le BES).

Méthodes d'enseignement

Activités physiques et sportives - Partie 3 : cours magistral, travaux de groupes, approche par projets, approche interactive, approche par situation problème

Supports

Activités physiques et sportives - Partie 3 : copies des présentations, syllabus, notes de cours, notes d'exercices

Ressources bibliographiques de l'AA Activités physiques et sportives - Partie 3

- Richard H. Cox (2013) La psychologie du sport (2è éd). De boeck
- Piéron M. (1992). Pédagogie des activités physiques et du sport. Paris: Revue EPS
- Caja, J. (1989) Guide - préparation au brevet d'état de l'éducateur sportif (8è éd). Vigot
- Weineck, J. (1997). Manuel d'entraînement (4è éd). Vigot
- Pasquet, G., Potier, Ph., Robert, Ph., Hascoat, L., Rousseau, Th. (2004) Echauffement du sportif. Amphora
- Seners, P. (2000). Enseigner des APS, activités physiques scolaires du collège au lycée. Vigot
- Catteau, R., Caroff, G. (1980). L'enseignement de la natation. Editions Paris, Vigot

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Activités physiques et sportives - Partie 3 : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Activités physiques et sportives - Partie 3 :

Didactique des APS en milieu aquatique : /20 + bilan réflexif : /10

Didactique des APS : /20 + bilan réflexif : /10

Total : /60 remis sur /20

(Règlement des études: article 6.3.1: "L'étudiant est tenu de suivre effectivement et assidûment les activités d'enseignement et d'effectuer tous les travaux requis dans les délais fixés et sous la forme prescrite."). Toute absence doit être justifiée dans les 5 jours ouvrables.

À la suite de la **crise du Coronavirus**, certains étudiants n'ont toujours pas validé le brevet de sauvetage (BES). Cette épreuve est obligatoire et éliminatoire pour l'obtention du diplôme d'éducateur(trice) spécialisé(e). La cotation de ce test sera intégrée à l'évaluation du bloc 3 en APS. Un échec grave en natation (égal ou inférieur à 35%) entraînera un échec dans l'UE.

Année académique : **2021 - 2022**